



Baccalauréat Professionnel

« Accompagnement soins services à la personne »

Présentation

Le Baccalauréat professionnel propose une formation en 3 ans : Seconde - Première - Terminale professionnelle

Organisation des études

Durant ce parcours en 3 ans, les élèves passeront la certification intermédiaire BEP « ASSP » en classe de 1ère.

Les bons résultats (mention au bac) et l'assiduité de l'élève faciliteront l'accès en BTS.

Objectifs de la formation

Le titulaire du baccalauréat professionnel Accompagnement, soins et services à la personne possède les compétences nécessaires pour travailler auprès de familles, d'enfants, de personnes âgées ou de personnes handicapées.

Sa mission : les assister dans tous les gestes de la vie quotidienne et les aider à maintenir leur vie sociale. Dans le cadre de ces activités, il est amené à collaborer avec les professionnels de santé, des travailleurs sociaux et des partenaires institutionnels.

L'option « en structure » prépare le diplômé à exercer plus spécifiquement auprès de personnes dépendantes dans les établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux.

En cas de réussite à l'examen il est possible de poursuivre des études en passant des concours d'aide soignante, d'aide-méxico psychologique, d'auxiliaire de puériculture, moniteur éducateur...

CONTENU DE LA FORMATION

Enseignement général

Français - Histoire Géographie - éducation à la citoyenneté
Mathématiques, sciences physiques et chimiques
Langue Vivante
Arts appliqués et cultures artistiques
Accompagnement personnalisé
EPS (2 h en 2de - 3 h en 1ère et Term.)

50%

Enseignements professionnels et enseignements généraux liés à la spécialité

Formation professionnelle technologique et scientifique
Economie et gestion
Prévention - Santé - Environnement
Activités de projet

50%

TOTAL HEBDOMADAIRE (horaires donnés à titre indicatif)

33h



FORMATION EN ENTREPRISE

Des Périodes de Formation en Milieu Professionnel à hauteur de **6 semaines** de découverte des métiers de la filière correspondant au diplôme préparé est programmé en classe de seconde ; suivront **16 semaines** sur les deux autres années de formation.

L'élève doit élaborer un dossier professionnel et il détaille notamment une tâche accomplie dans chaque entreprise. Les périodes de formation en entreprise et le dossier professionnel font l'objet d'une évaluation qui est prise en compte lors de la délivrance du diplôme.